

Par une Ordonnance renduë le 26. Mars, le Roi déclare qu'il a donné les ordres nécessaires pour l'arpentage & la division en Paroisses ou Districts, des terres situées dans les Isles de Grenade, les Grenadines, la Dominique, Saint-Vincent & Tobago, afin qu'il soit procédé au plutôt à la vente & à la culture de ces terres. Le prix de l'achat sera très-modique & les avantages de l'acquisition fort grands pour les acheteurs. Le Roi n'y conserve à la Couronne que des terrains pour élever des Fortifications, pour des Eglises, des Ecoles, des plantages de Bois de haute-futaye, des grands chemins, & pour d'autres usages qui tendent à l'utilité publique. Ces Isles releveront cependant de la Couronne Britannique, mais les redevances seront si modique que l'habitant aura peine à s'en appercevoir. La premiere vente est fixée au mois de Juin prochain, supposé que les arpentages soient effectués pour ce tems.

Le Gouverneur suprême & Capitaine-Général est nommé des Isles dont on vient de parler, & qui sont celles que le dernier Traité de Paix avec la France a rangées sous la domination de la Grande-Bretagne; c'est Mr. Robert Melville: Et Mr. Hugh Palliset est fait Gouverneur & Commandant en chef de l'Isle de Terre-Neuve, de la Côte de Labrador ou Nouvelle-Bretagne, & de tous les Forts & Places qui existent ou qui existeront dans ce territoire ou ses dépendances, jusqu'à présent assez négligées, à cause du froid qui regne dans ce vaste pays de Labrador, mais que présentement l'on songe à mettre en autant de valeur qu'il sera possible de le faire. Et pour

*Amérique.*